



LIGUE DE BRETAGNE
Comité du MORBIHAN



AFFICHAGE OBLIGATOIRE

JURY DU CONCOURS

PRESIDENT du JURYN° Licence

ARBITRE PRINCIPALN° Licence

MEMBRE.....N° Licence

MEMBRE.....N° Licence

MEMBREN° Licence

Le jury doit être constitué de trois au moins et cinq au plus, licenciés majeurs et non joueurs du concours pour toutes compétitions.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis à l'arbitre qui peut en référer au jury.

Les décisions prises en application du présent paragraphe par le jury sont sans appel.

En cas de partage des voix celle du Président du jury est prépondérante

Tous ses membres doivent être présents du début et jusqu'à la fin du concours.

Le jury doit remettre, ou envoyer, sans tarder, le procès-verbal qu'il a établi au Président de l'organe concerné par la compétition (*Comité, Ligue, Fédération*) pour suites disciplinaires éventuelles à donner.



Le Président du comité